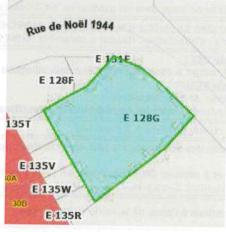
KENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES - Réf. : RU/2025-380/JL- Demande du 29/09/2025

 jardin sis Rue de Noël 1944 à 6900 VERDENNE Cadastré 7ème Division / Section E / Numéro 128G

Les documents en notre possession ne nous permettant pas de situer le ou les terrains au plan de secteur de manière absolument fiable, les renseignements ci-après sont donc donnés à titre indicatif et sont à vérifier éventuellement dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme n° 2.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu au Code du Développement Territorial concernant les informations urbanistiques à fournir aux notaires, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus aux articles D.IV.1§3,1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial relatifs à l'équipement de la parcelle en matière d'eau et d'électricité. Nous invitons donc les futurs acquéreurs à prendre contact avec la S.W.D.E. - Avenue des dessus de Lives 10 à 5101 Namur et avec ORES, Avenue Patton 237 à 6700 Arlon.



Parcelle concernée	Division: MARCHE-EN-FAMENNE 7 DIV/WAHA/ Section: E Numéro: E 128 G INS: 83034 Surface calculée: 3.45 ares				
Permis d'urbanisation (anc. lotissement)	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Oui Code carto: 83034-LTS-0271-00 (100% soit 3.45 ares) Date de décision: Null Liendoc: https://territoire.wallonie.be/fr/liendoc/LOT/83034-LTS-0271-00				
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Oui Code carto: 83034-PCA-0002-03 Code service: D8126/9A Libellé: SECTION DE VERDENNE (Section de Verdenne) (100% soit 3.45 ares) Historique dossier: arrêté ministériel du 21/01/1993 (approbation) Liendoc: https://territoire.wallonie.be/fr/liendoc/SOL_VIEW/83034-PCA-0002-03				
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non				
Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)	Sélection située dans un PIP: Oui				
Rénovation urbaine	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non				
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non				
Inventaire du patrimoine immobilier culturel	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non				
Inventaire du contrat de rivière Ourthe	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non				
Antennes émettrices stationnaires SPW	Antenne présente sur la parcelle: Non				
Arbres et haies remarquables SPW	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non				
Aléa d'inondation	La parcelle n'est située dans aucune zone				
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non				
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non				
Hydrologie	Nom du bassin: L'OURTHE DU CONFLUENT AVEC LA LISBELLE AU CONFLUENT AVEC LA MARCHETTE (MARCHETTE EXCLUE)				
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II): Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III: Non				
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000				



Zone Natura 2000 (100m)	2000 (100m) Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000				
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : Autonome (RAA)				
Cartographie des éboulements	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non				
Berce du Caucase	Berce du Caucase répertoriée sur la parcelle : Non				
Electricité	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non				
Patrimoine	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non				
Plan de secteur	Nom du plan du secteur d'aménagement : MARCHE-LA ROCHE 1 Zone(s) d'affectation: Habitat à caractère rural (100% soit 3.45 ares)				
Nouvelles couches	Zone du SSC: Zone d'habitat à caractère rural - noyaux villageois Zone du RCU: Aire rurale de bâti discontinu https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf				
Réseau ferroviaire	Aucun réseau ferroviaire à proximité				
Servitudes	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître. (Source: SPF - Cadmap)				
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non				
BDES Sol - Inventaire:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non				
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (100% soit 3.45 ares) Pour les parcelles reprises dans la carte archéologique, tout projet d'actes et travaux impliquant une modification du sol ou du sous-sol doit être soumis à l'avis obligatoire de l'AWAP (Agence Wallonne du Patrimoine). https://agencewallonnedupatrimoine.be/				
PCDN 2021	Potentiel négatif du plan de secteur: Oui Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation,). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale. Potentiel positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Non Eléments linéaires du maillage écologique: Non TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE: environnement@marche.be				



Repris dans la limite d'un plan d'expropriation	Non
Repris dans le plan relatif à l'habitat permanent	Non
Fait l'objet d'un plan de division	Non
Fait l'objet d'une procédure de salubrité	Non
Fait l'objet d'un permis de location	Non
Fait l'objet d'une infraction constatée par PV d'urbanisme	Non
Se situe le long d'une voirie régionale	Non
A fait l'objet de permis d'urbanisme/lotir/urbanisation/environnement/déclaration de classe 3 depuis 1977	Oui (voir ci-dessous)
Remarque:	

N° Permis	Demandeur	Situation	Nature Demande	Récépissé	Acc. Récep.
N° Délivré		Division / Section / Cadastre		Autorisé	Refusé
	_	Lotissement (N° Lot)		Délivrance	Possession
Permis de Lotir			création d'un	20/09/2010	
L200900015			lotissement de 9 lots dont 7 à bâtir		
			To the state of th	En c	ours
2009/244		Division 7, section E n° 128E - 131D - 133B - 135L - 136K - L		Délivrance	

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale, Claude MERKER Par délégation, art. L1132-5 CDLD Bertrand LAVIS Architecte du Paysage Chef de Division (1)

Le Bourgmestre, Nicolas GREGOIRE

Envoyé par mail et par courrier ordinaire le

2 8 OCT. 2025

